

autrement dit une expertise ne satisfaisant pas, ou pas entièrement, à des critères plus ou moins formels, se rapproche vraiment moins de la vérité matérielle qu'une expertise parfaitement convaincante sur le plan formel et apparemment non entachée de vices, en tout cas aux yeux des juges, qui sont des profanes en matière médicale. Cette question restera sans réponse tant que les tribunaux trouveront dans certains rapports médicaux suffisamment de vices de forme pour ne pas être en mesure d'apprécier les moyens de preuve d'une manière présument «conforme à leurs devoirs». Il ne tient donc qu'aux experts médicaux de changer de pratique en faisant grand cas de la qualité de leurs évaluations, en évitant les lacunes (formelles) dans le sens évoqué plus haut et, par là même, en n'offrant aucune prise à des appréciations négatives des preuves qu'ils apportent. Ils contribueront ainsi à faire en sorte que les juges ne puissent plus se soustraire à l'examen de la qualité du contenu des rapports médicaux.

Renvois et sources

1 Dans les arrêts du Tribunal fédéral portant sur l'assurance-accidents, en dernier lieu (état au 31.12.2012) les arrêts 8C_592/2012 du 23.11.2012, consid. 5.2, et 8C_521/2012 du 20.12.2012, consid. 5.1

2 Arrêt 8C_1052/2010 du 29.3.2011, consid. 3

3 Voir aussi Niederberger dans le volume du congrès de Fribourg sur le droit social 2910, Possibilités et limites de l'expertise médicale, p. 150 ss

4 Arrêt 8C_260/2012 du 27.6.2012, consid. 3.3.2

5 Arrêts 8C_260/2012 du 27.6.2012, consid. 3.4; 8C_720/2010 du 21.12.2010, consid. 4.2.4

6 Arrêt 8C_510/2007 du 3.10.2008, consid. 7.5.4 et 9.2

7 [www.suva.ch/Accident/Médecine des assurances/Publications spécialisées/Expertises médicales: Expertise sans lacunes: check-list, de Schauermann-von Stosch/Gebel/Hüsler et Schaumann-von Stosch R, Gebel F, Hüsler M. Gutachten ohne Mängel: Checkliste in Ludolph, Schürmann, Gaidzik Hrsg. Kursbuch der ärztlichen Begutachtung. Ecomed Verl. Landsberg 2012;105-106](http://www.suva.ch/Accident/Médecine%20des%20assurances/Publications%20spécialisées/Expertises%20médicales:Expertise%20sans%20lacunes:check-list,%20de%20Schauermann-von%20Stosch/Gebel/Hüsler%20et%20Schaumann-von%20Stosch%20R,%20Gebel%20F,%20Hüsler%20M.%20Gutachten%20ohne%20Mängel:Checkliste%20in%20Ludolph,%20Schürmann,%20Gaidzik%20Hrsg.%20Kursbuch%20der%20ärztlichen%20Begutachtung.%20Ecomed%20Verl.%20Landsberg%202012;105-106)

8 Arrêt 8C_160/2012 du 13.6.2012, consid. 3.2.1

9 Arrêt 8C_119/2012 du 30.3.2012, consid. 4 avec renvois

10 Dr. med. H.R. Stöckli, Das Medizinische Kausalitätsgutachten, in: Weber Stephan (Hrsg.), HAVE Personen-Schaden-Forum 2009, Zürich 2009, S. 78 f.

11 Arrêt 8C_835/2010 du 22.12.2010, consid. 9 avec renvoi

12 Arrêt 8C_681/2011 du 27.6.2012, consid. 3.2 avec renvois

13 Arrêt 9C_233/2012 du 11.5.2012, consid. 4.3

14 Arrêt 8C_907/2009 du 12.2.1010, consid. 2.14 et 3.2

15 Arrêt U 339/06 du 6.3.2007, consid. 3.2

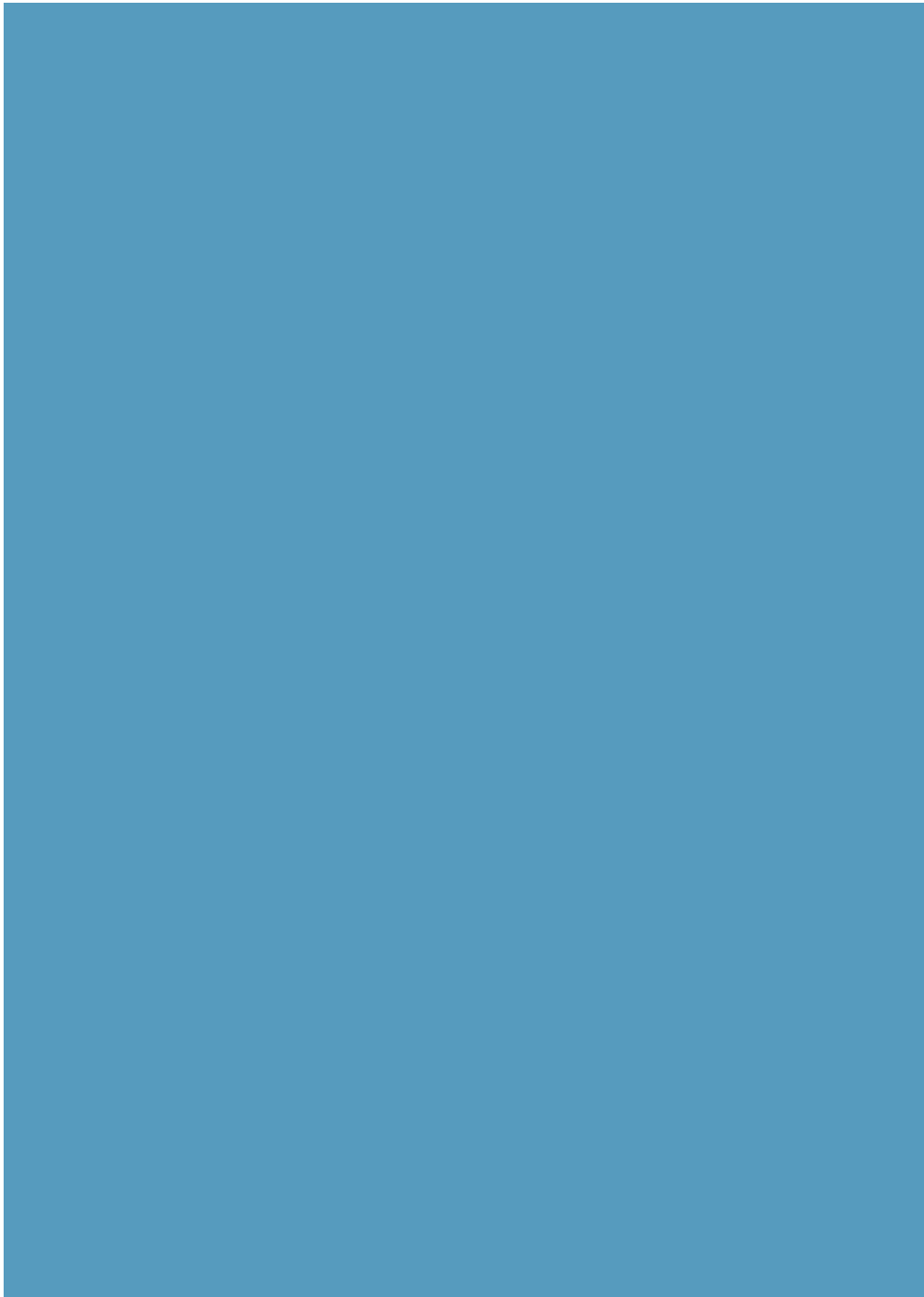
16 Arrêt 8C_885/2010 du 16.5.2011, consid. 4.2

17 Arrêt du Tribunal administratif du canton de Berne du 4.12.12, consid. 3.3 (réf. 200 12 196 UV)

Adresse de correspondance

Suva
Division juridique
Chef du secteur procès
Markus Hüsler
Avocat
Case postale
6002 Lucerne
markus.huesler@suva.ch





Suva-clearing-des-expertises

Rapport annuel 2012

Roland L. Frey

En 2012, le bureau central des expertises de la Suva a confié 550 mandats d'expertise à des experts ou organismes d'expertise. 36 % des mandats étaient interdisciplinaires et 64 % monodisciplinaires. La répartition des différentes spécialités médicales était la suivante: chirurgie et orthopédie 26 %, neurologie 9 % et psychiatrie 9 % (pour plus de détails, cf. figure 1). Dans les expertises interdisciplinaires, l'accent portait principalement sur la neurologie (64 %), la chirurgie (18 %), la rhumatologie (9 %) et la psychiatrie (5 %).

En 2012, chaque expert ou organisme d'expertise travaillant pour la Suva s'est vu confier 3,7 mandats en moyenne. 412 cas ont été attribués à des experts individuels et 138 à des instituts. Les prestataires les plus sollicités ont reçu 30, 23, 20, 18 et 16 mandats. Il s'agit d'un institut d'expertise, de deux instituts universitaires et de deux centres d'observation médicale de l'AI (COMAI). 526 expertises ont pu être placées suite à une ou deux demandes.

Lors de la révision des expertises, les médecins spécialistes de la médecine des assurances de la Suva ont constaté une bonne à très bonne qualité pour 73 % des prises de position et une qualité suffisante pour 18 %, tandis que 9 % d'entre elles présentaient des lacunes.

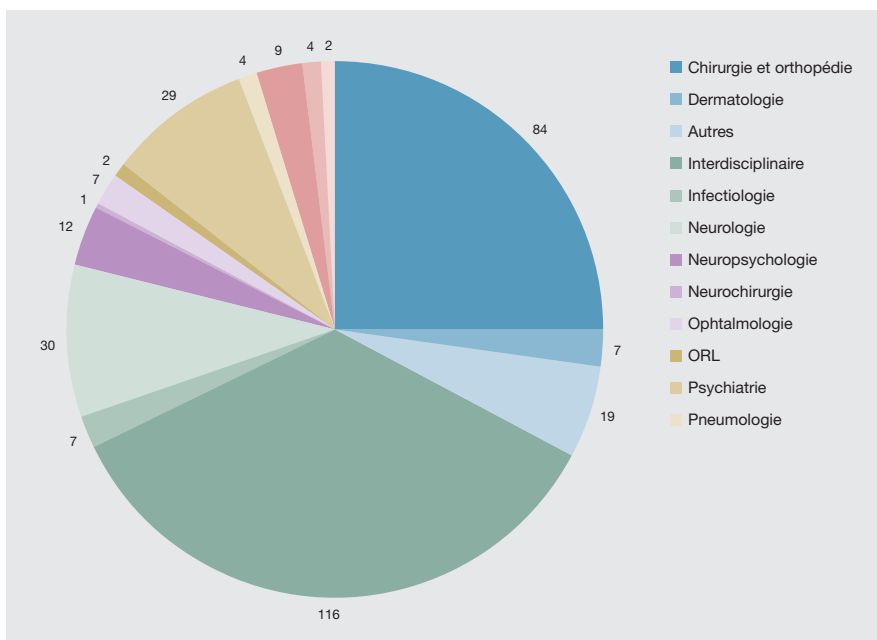


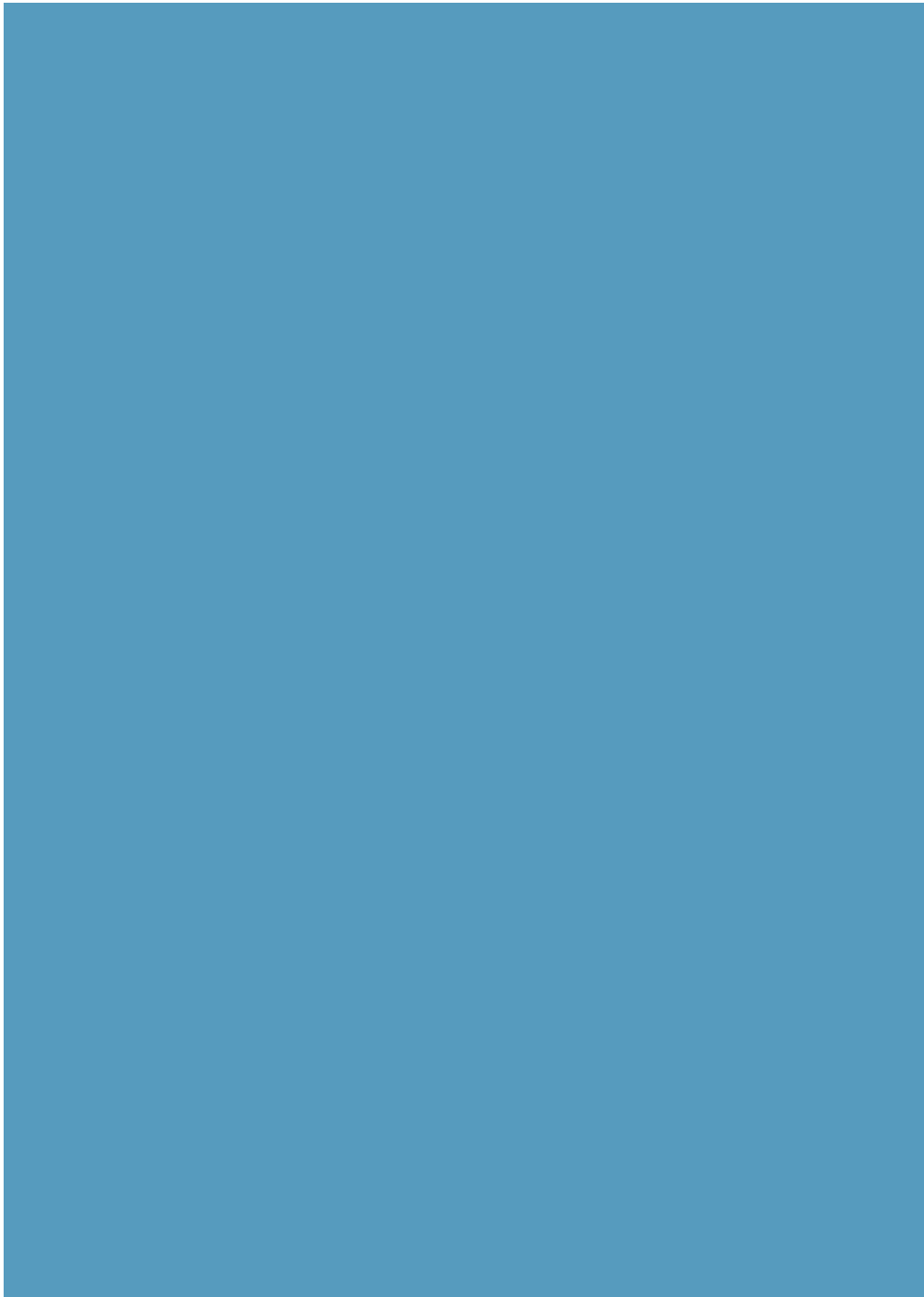
Fig. 1 Expertises 2012 par spécialité

Adresse de correspondance

Suva-clearing-des-expertises
 Roland L. Frey
 Responsable du bureau central des expertises
 Médecine des assurances
 Case postale
 6002 Lucerne
 Tél.: 041 419 5441

gutachten-clearing@suva.ch
 roland.frey@suva.ch





Communications de la rédaction

Hommage au Docteur Marcel Jost,
médecin-chef de la division médecine
du travail de la Suva



Après 30 ans d'activité fructueuse à la Suva, dont les sept dernières années en qualité de médecin-chef et de responsable de la division médecine du travail, Marcel Jost a pris une retraite bien méritée le 1^{er} mai 2013.

Marcel Jost a suivi sa formation de spécialiste en médecine interne et en cardiologie à Thoune et à Berne, ainsi qu'à l'Erasmus University de Rotterdam et à l'hôpital universitaire de Bâle. Il a exercé comme médecin-adjoint à la clinique universitaire de Bâle avant d'entrer au service de la Suva. Au printemps 1983, il entame son activité de médecin du travail à la Suva, où il acquiert en outre le titre de spécialiste en médecine du travail. Il commence par suivre avec compétence et avec beaucoup d'engagement des entreprises et des assurés dans les cantons de Lucerne, Zoug, Schwytz et dans le Haut-Valais. Marcel Jost est apprécié d'emblée pour ses vastes connaissances de spécialiste, sa polyvalence et ses qualités de concepteur. Il prend plaisir à conseiller ses confrères de la Suva sur les questions de cardiologie, de médecine interne et de médecine du travail.

A partir de mai 1984, Marcel Jost est adjoint au responsable du groupe médecine du travail et, en octobre 1988, adjoint au médecin-chef R. Schütz de la nouvelle division médecine du travail.

Le travail réalisé par Marcel Jost à cette époque est à vrai dire impressionnant. De nombreuses années durant, il voue son énergie à faire progresser la prévention des maladies professionnelles dans le domaine de la santé publique. Dès la création en 1993, au sein de l'Association internationale de sécurité sociale (IVSS), du groupe de travail «Substances chimiques dangereuses», la présidence de cet organe demeure entre ses mains jusqu'à sa sortie du groupe et son élection au comité de la section santé publique à titre de vice-président à la fin 2005. A ce poste de responsabilité, Marcel Jost joue un rôle remarquable en matière de prévention des maladies professionnelles, non seulement en Suisse et dans les pays voisins, mais également bien au-delà via l'IVSS. Parmi ses nombreuses publications sur le sujet, il faut surtout relever les travaux sur la prévention des infections hématogènes, l'utilisation des cytostatiques, des désinfectants et des gaz anesthésiques, les travaux en laboratoires diagnostiques ainsi que les allergies au latex. A cette époque, ses principales études et publications portent également sur l'asthme aux isocyanates, l'exposition aux poussières organiques dans l'agriculture, la statistique des maladies professionnelles et le monitoring biologique (par ex. des ouvriers de l'industrie des métaux durs).

A l'automne 2005, Marcel Jost prend en qualité de médecin-chef la tête de la division médecine du travail de la Suva. Dans cette fonction, il s'emploie avec une grande clairvoyance à faire avancer le développement de la médecine du travail non seulement à la Suva, mais également en Suisse. Le mérite lui revient en particulier d'avoir réorganisé «sa» division en fonction de processus et de l'avoir renforcée par des spécialistes en oto-rhino-laryngologie, pneumologie, toxicologie et dermatologie, de l'avoir positionnée comme un lieu de formation continue de référence en matière de médecine du travail en Suisse, avec des cours réguliers, enfin d'avoir assuré la promotion de nombreux projets consacrés aux troubles de la santé associés au travail. A la Suva, la division médecine du travail s'est ainsi développée, sous son impulsion, pour devenir un centre de compétence en Suisse; outre ces cours de formation continue, il faut mentionner les innombrables publications et fiches d'information consacrées à des sujets d'actualité (par ex. sur l'amiante, les nanoparticules, les encres à imprimante et les troubles de la santé associés au travail). Depuis la création de la division protection de la santé au poste de travail au sein du département protection de la santé, tous ces thèmes sont traités et actualisés de façon interdisciplinaire, sous l'angle de la technique, de l'hygiène au travail et de la médecine du travail. Siégeant dans divers organes universitaires et chargé de cours en matière de médecine du travail et de médecine des assurances à l'Université de Zurich, Marcel Jost contribue avec l'engagement qu'on lui connaît à la formation des étudiants en médecine et des médecins du travail en Suisse.

Pendant plus de vingt ans, en tant que membre de la commission des valeurs limites, il marque de son empreinte la fixation de ces valeurs de référence en Suisse. Très tôt déjà, il s'investit notamment en faveur de l'adoption sur la liste du recensement des valeurs biologiques tolérables (VBT). Ces dix dernières années, les efforts ont porté sur le concept des valeurs limites en fonction du risque, des substances cancérigènes et sur le réseautage international au travers de rencontres avec les principales commissions européennes, en vue d'échanges d'expériences. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine sous forme de la publication annuelle des valeurs limites d'exposition aux postes de travail, ainsi que du remaniement de la liste dans laquelle figurent désormais les rubriques «Toxicité» et «Ototoxicité».

Une autre étape phare de son mandat de médecin-chef a été, après publication des résultats du National Lung Cancer Screening Trial 2011, l'instauration en tant que partie intégrante de l'action préventive

de la médecine du travail en Suisse, du dépistage par scanner du cancer du poumon pour les travailleurs anciennement exposés à l'amiante. En outre, un programme a été lancé sur les nanoparticules/nanotubes de carbone. Comme autres innovations majeures dans le domaine de la prévention de la médecine du travail, on relève la plateforme électronique des programmes de prévention, le portail clients, la réforme complète des programmes d'examen et leur modularisation, ce qui permet de pratiquer des examens répondant aux besoins des entreprises. Les examens en audiomobile effectués dans le cadre de la prophylaxie des troubles de l'audition ont été complétés ces dernières années par la vidéo-otoscopie.

Depuis 1997, Marcel Jost était aussi, en qualité de représentant de la médecine du travail, membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Au sein de cet organisme, il s'est beaucoup investi en faveur de la médecine du travail et en particulier pour la prévention dans ce domaine. On lui doit des avancées significatives dans la directive de la CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail, ainsi que dans les analyses des risques inhérents aux différentes branches.

La direction de la Suva et les collaborateurs de la division médecine du travail remercient le Docteur Marcel Jost de son engagement inlassable tout au long de ces 30 années et lui adressent leur vœux les meilleurs pour sa nouvelle tranche de vie qui sera, n'en doutons pas, riche de plaisirs culturels, notamment de musique classique, de voyages intéressants et lui permettront de consacrer davantage de temps à sa famille.

Nouvelle médecin-chef de la
division médecine du travail:
Dr méd. Claudia Pletscher



Lors de sa séance du 14 décembre 2012, la Commission administrative de la Suva a nommé Madame Claudia Pletscher, docteur en médecine, nouvelle médecin-chef et responsable de la division médecine du travail. Elle succède ainsi au Dr Marcel Jost à compter du 1^{er} avril 2013.

La Doctoresse Pletscher a fait ses études de médecine à l'Université de Zurich, où elle a obtenu son doctorat en 1984. Elle a poursuivi sa formation de spécialiste en médecine interne générale à la clinique de chirurgie et à la clinique de médecine de l'hôpital cantonal de Glaris, à la clinique pédiatrique de l'hôpital cantonal de Münsterlingen ainsi que dans le service de médecine interne et de rhumatologie du Centre médical de Bad Ragaz. En 1993, après l'obtention du titre de spécialiste en médecine interne générale, elle a ouvert un cabinet privé à Murg. Depuis le 1^{er} septembre 2000, elle exerce comme médecin du travail au sein de la division médecine du travail de la Suva, où elle a obtenu le titre de spécialiste en médecine du travail. En 2008, elle a été nommée responsable du secteur prévention en médecine du travail.

La Doctoresse Pletscher œuvre au sein de nombreux organes nationaux et internationaux, au nombre desquels nous pouvons citer la commission des valeurs limites de Suissepro, le comité de la Société suisse de médecine du travail, ainsi que divers groupes de travail de la section Santé publique de l'Internationale Vereinigung für soziale Sicherheit IVSS (association internationale de sécurité sociale). Depuis 2010, elle préside la Zürcherische Arbeitsgemeinschaft zur Erforschung und Bekämpfung der Staublungen in der Schweiz (communauté de travail zurichoise sur la recherche et la prévention en matière de silicose en Suisse). Au sein de la division médecine du travail, elle a dirigé surtout les domaines des valeurs limites, de la toxicologie et de la nanotechnologie. Après avoir repris la direction du secteur prévention en médecine du travail, elle a résolument œuvré dans la mise en place d'un système d'échange électronique de données avec la Suva permettant d'associer les entreprises, le laboratoire de monitoring biologique et les médecins externes qui pratiquent des examens préventifs en médecine du travail. Ce programme Extranet baptisé eProphylaxe est d'ores et déjà en fonction pour les établissements et le laboratoire de monitoring biologique; à partir de l'automne 2013, les médecins externes pourront eux aussi transmettre par fichier PDF interactif les examens préventifs à la Suva. La Doctoresse Pletscher enseigne dans différentes institutions, notamment aux universités de Berne et Zurich dans le cadre des cours de médecine du travail, ainsi qu'aux universités de Zurich et Lausanne pour les études post-diplôme de travail et santé.

Listes des médecins de la Suva

Les listes des médecins travaillant au sein des divisions médecine des assurances et médecine du travail de la Suva figurent dans les informations pour les médecins du site de la Suva (www.suva.ch). Classées par unité organisationnelle, elles indiquent le titre de médecin spécialisé et le lieu de travail principal du médecin concerné et sont mises à jour tous les trimestres.

Liste des médecins de la médecine du travail

www.suva.ch/aerzteliste-arbeitsmedizin.pdf

Liste des médecins de la médecine des assurances

www.suva.ch/aerzteliste-versicherungsmedizin.pdf

Vous trouverez des informations détaillées sur les médecins dans le registre des médecins FMH (www.doctorfmh.ch), répertoire officiel qui mentionne notamment l'adresse à laquelle les médecins peuvent être contactés.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Téléphone 041 419 58 51

www.suva.ch

Référence

84_2869.f